

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : NH28D25A

Mission réalisée le 28/04/2025



PROPRIÉTAIRE

ENSFEA représenté par M. BOUJOL
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

BIEN CONCERNÉ

Bâtiment N°7
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX

NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° NH28D25A

La présente note de synthèse ne peut être annexée seule à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : Bâtiment N°7	Réf. Cadastre : NC
Adresse : 2 route de Narbonne 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX	Date de construction : 1968

	CONSTAT DE RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Validité du rapport : Sans objet
	Il n'a pas été repéré de revêtement contenant une teneur en plomb supérieure au seuil réglementaire sur l'ensemble des unités de diagnostic mesurées.	

Rapport de repérage du plomb avant travaux

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants - Norme NF X46-035 Juin 2021



Numéro de rapport	NH28D25A P
Propriétaire	ENSFEA représenté par M.BOUJOL
Donneur d'ordre	ENSFEA représenté par M.BOUJOL
Adresse de l'immeuble	2 route de Narbonne 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Bâtiment ou installation	Bâtiment N°7
Date de la commande	28/04/2025
La ou le(s) date(s) de la visite	28/04/2025
Date d'édition du rapport de repérage	28/04/2025
Nombre total de pages du rapport, annexes comprises	10
Liste des documents transmis par le donneur d'ordre	Néant

Signataire du rapport

Signature et Cachet de l'entreprise	Opérateur de repérage :
	HUREAUX Nicolas SUD IMMO DIAG Le 28/04/2025

Conclusions

Il n'a pas été repéré de revêtement contenant une teneur en plomb supérieure au seuil réglementaire sur l'ensemble des unités de diagnostic mesurées.

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
CONCLUSIONS	1
DESCRIPTION DE LA MISSION.....	3
OBJET DE LA MISSION :.....	3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	3
IDENTIFICATION DU BATIMENT OU DU LOCAL CONCERNE :.....	3
PROGRAMME DE TRAVAUX	3
ELEMENT DE LA MISSION DE REPERAGE.....	3
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	3
L'APPAREIL PORTABLE A FLUORESCENCE X	4
VERIFICATION DE LA JUSTESSE DE L'APPAREIL (MESURE SUR ETALONS)	4
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE EN CAS D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE.....	4
RESULTATS DU REPERAGE ET COMMENTAIRES	4
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS.....	10
ANNEXE : ATTESTATION APPAREIL PLOMB.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

L'objectif du repérage plomb avant travaux est de permettre l'identification, la localisation des revêtements, matériaux et produits contenant du plomb susceptibles d'être impactés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme du donneur d'ordre.

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

Sont exclus du domaine d'application du présent rapport, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences.

Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.

Références de l'ordre de mission : **NH28D25A**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	ENSFEA représenté par M.BOUJOL
Demeurant :	2 route de Narbonne 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Représenté par :	
Donneur d'ordre du repérage :	ENSFEA représenté par M.BOUJOL
Coordonnées du donneur d'ordre :	2 route de Narbonne 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur HUREAUX Nicolas
Nom et adresse de l'entreprise :	SUD IMMO DIAG 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
N° de Siret :	50538296000035
RCP-compagnie-n° de police :	AXA France IARD - 10774280704

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	
Adresse complète :	2 route de Narbonne 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Référence Cadastre :	NC

1.4 Identification du bâtiment ou du local concerné :

Date du PC et/ou date de construction :	Permis de Construire : 1968	Construction : 1968
Fonction principale du bâtiment :	Bâtiment N°7	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Réhabilitation complète intérieure et remplacement des menuiseries

3 Elément de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Local	Etage	Visité	Justification de non visite
Hall	RDC	OUI	
Espace matériel	RDC	OUI	
Salle Télévision	RDC	OUI	
Salle d' Animation	RDC	OUI	
Sanitaires	RDC	OUI	
Local technique	RDC	OUI	
Bar/Cafétéria	RDC	OUI	
Bureau	RDC	OUI	

3.2	L'appareil portable à fluorescence X
Marque :	Niton
Modèle :	XLP300
Numéro de série :	17931
Date de changement de source :	24/01/2024 11:05:00
Nature du radionucléide :	Cadium 109
Activité de la source :	850 MBq
Fabricant de l'étalon :	Auto-réglage
Concentration de l'étalon :	
Incertitude de l'étalon :	
N° NIST de l'étalon :	

3.3	Vérification de la justesse de l'appareil (mesure sur étalons)			
N° de mesure	Teneur (mg/cm²)	Marge	Date	Observation
1	0,2		28/04/2025	
148	0,5		28/04/2025	

3.4	Identification du laboratoire en cas d'analyse physico-chimique
Nom :	
Adresse :	
Numéro d'accréditation :	

4	Résultats du repérage et commentaires
Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du repérage divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous. La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante : - la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre. - la zone «plafond» est indiquée en clair. Une unité de repérage définit soit : - un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement ; - un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction (exemple : solin en plomb) NOTE : Une unité de repérage peut être constituée d'un ensemble d'éléments situés dans des locaux et niveaux différents.	

Hall (RDC)							
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Observations
8	A	Bloc fenêtre extérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,25	
25	A	Bloc fenêtre extérieur n°10	Bois	Peinture	- de 1 m	0,18	
27	A	Bloc fenêtre extérieur n°11	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
29	A	Bloc fenêtre extérieur n°12	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
31	A	Bloc fenêtre extérieur n°13	Bois	Peinture	- de 1 m	0,44	
33	A	Bloc fenêtre extérieur n°14	Bois	Peinture	- de 1 m	0,41	
35	A	Bloc fenêtre extérieur n°15	Bois	Peinture	- de 1 m	0,16	
9	A	Bloc fenêtre extérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
11	A	Bloc fenêtre extérieur n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,67	
13	A	Bloc fenêtre extérieur n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
15	A	Bloc fenêtre extérieur n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	0,63	
17	A	Bloc fenêtre extérieur n°6	Bois	Peinture	- de 1 m	0,16	
19	A	Bloc fenêtre extérieur n°7	Bois	Peinture	- de 1 m	0,12	
21	A	Bloc fenêtre extérieur n°8	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
23	A	Bloc fenêtre extérieur n°9	Bois	Peinture	- de 1 m	0,19	
7	A	Bloc fenêtre intérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,24	
26	A	Bloc fenêtre intérieur n°10	Bois	Peinture	- de 1 m	0,57	
28	A	Bloc fenêtre intérieur n°11	Bois	Peinture	- de 1 m	0,2	
30	A	Bloc fenêtre intérieur n°12	Bois	Peinture	- de 1 m	0,48	
32	A	Bloc fenêtre intérieur n°13	Bois	Peinture	- de 1 m	0,16	
34	A	Bloc fenêtre intérieur n°14	Bois	Peinture	- de 1 m	0,38	
36	A	Bloc fenêtre intérieur n°15	Bois	Peinture	- de 1 m	0,18	
10	A	Bloc fenêtre intérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,21	
12	A	Bloc fenêtre intérieur n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,18	
14	A	Bloc fenêtre intérieur n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	0,24	
16	A	Bloc fenêtre intérieur n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	0,7	
18	A	Bloc fenêtre intérieur n°6	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
20	A	Bloc fenêtre intérieur n°7	Bois	Peinture	- de 1 m	0,16	
22	A	Bloc fenêtre intérieur n°8	Bois	Peinture	- de 1 m	0,19	
24	A	Bloc fenêtre intérieur n°9	Bois	Peinture	- de 1 m	0,44	
6	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Métal		- de 1 m	0,35	
37	A	Bloc-porte (intérieur) n°2	Métal		- de 1 m	0,51	
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,59	
44	A	Mur Soubassement Bois	Bois	Peinture	- de 1 m	0,64	
38	B	Bloc-porte (intérieur) n°3	Métal		- de 1 m	0,2	
42	B	Bloc-porte (intérieur) n°7	Métal		- de 1 m	0,24	
43	B	Bloc-porte (intérieur) n°8	Métal		- de 1 m	0,16	
3	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,18	
39	C	Bloc-porte (intérieur) n°4	Métal		- de 1 m	0,18	
4	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,2	
40	D	Bloc-porte (intérieur) n°5	Métal		- de 1 m	0,19	
41	D	Bloc-porte (intérieur) n°6	Métal		- de 1 m	0,38	
5	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,17	
	Plafond	Plafond	Faux plafond				Absence de revêtement

Plomb

	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage			Absence de revêtement
Nombre total d'unités de repérage		45					
Commentaire sur le local		Néant					

Espace matériel (RDC)							
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Observations
51	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	- de 1 m	0,18	
47	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,33	
48	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,65	
53	C	Bloc fenêtre extérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,53	
55	C	Bloc fenêtre extérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,35	
58	C	Bloc fenêtre extérieur n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
61	C	Bloc fenêtre extérieur n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	0,28	
52	C	Bloc fenêtre intérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,19	
56	C	Bloc fenêtre intérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,41	
59	C	Bloc fenêtre intérieur n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,22	
62	C	Bloc fenêtre intérieur n°4	Métal	Peinture	- de 1 m	0,27	
64	C	Bloc fenêtre n°4 Tablette	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
54	C	Grilles de défense n°1	Métal	Peinture	- de 1 m	0,58	
57	C	Grilles de défense n°2	Métal	Peinture	- de 1 m	0,69	
60	C	Grilles de défense n°3	Métal	Peinture	- de 1 m	0,34	
63	C	Grilles de défense n°4	Métal	Peinture	- de 1 m	0,58	
49	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,12	
50	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,51	
	Plafond	Plafond	Faux plafond				Absence de revêtement
45	Plancher	Plancher	Béton	Dalles de sol	- de 1 m	0,17	
46	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
Nombre total d'unités de repérage		21					
Commentaire sur le local		Néant					

Salle Télévision (RDC)							
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Observations
70	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
67	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,64	
72	B	Bloc fenêtre extérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,16	
73	B	Bloc fenêtre extérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,19	
75	B	Bloc fenêtre extérieur n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,42	
77	B	Bloc fenêtre extérieur n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	0,37	
79	B	Bloc fenêtre extérieur n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	0,37	
81	B	Bloc fenêtre extérieur n°6	Bois	Peinture	- de 1 m	0,34	
83	B	Bloc fenêtre extérieur n°7	Bois	Peinture	- de 1 m	0,19	
85	B	Bloc fenêtre extérieur n°8	Bois	Peinture	- de 1 m	0,65	

Plomb

87	B	Bloc fenêtre extérieur n°9	Bois	Peinture	- de 1 m	0,16	
71	B	Bloc fenêtre intérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,29	
74	B	Bloc fenêtre intérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,23	
76	B	Bloc fenêtre intérieur n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,66	
78	B	Bloc fenêtre intérieur n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	0,46	
80	B	Bloc fenêtre intérieur n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	0,18	
82	B	Bloc fenêtre intérieur n°6	Bois	Peinture	- de 1 m	0,62	
84	B	Bloc fenêtre intérieur n°7	Bois	Peinture	- de 1 m	0,36	
86	B	Bloc fenêtre intérieur n°8	Bois	Peinture	- de 1 m	0,49	
88	B	Bloc fenêtre intérieur n°9	Bois	Peinture	- de 1 m	0,18	
68	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,53	
69	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,63	
	Plafond	Plafond	Faux plafond				Absence de revêtement
65	Plancher	Plancher	Béton	Dalles de sol	- de 1 m	0,18	
66	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	- de 1 m	0,61	

Nombre total d'unités de repérage	25
Commentaire sur le local	Néant

Salle d' Animation (RDC)							
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Observations
92	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
89	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,13	
94	B	Bloc fenêtre extérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,68	
111	B	Bloc fenêtre extérieur n°10	Bois	Peinture	- de 1 m	0,14	
113	B	Bloc fenêtre extérieur n°11	Bois	Peinture	- de 1 m	0,57	
115	B	Bloc fenêtre extérieur n°12	Bois	Peinture	- de 1 m	0,2	
95	B	Bloc fenêtre extérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
97	B	Bloc fenêtre extérieur n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
99	B	Bloc fenêtre extérieur n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	0,18	
101	B	Bloc fenêtre extérieur n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	0,63	
103	B	Bloc fenêtre extérieur n°6	Bois	Peinture	- de 1 m	0,12	
105	B	Bloc fenêtre extérieur n°7	Bois	Peinture	- de 1 m	0,33	
107	B	Bloc fenêtre extérieur n°8	Bois	Peinture	- de 1 m	0,15	
109	B	Bloc fenêtre extérieur n°9	Bois	Peinture	- de 1 m	0,26	
93	B	Bloc fenêtre intérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,19	
112	B	Bloc fenêtre intérieur n°10	Bois	Peinture	- de 1 m	0,33	
114	B	Bloc fenêtre intérieur n°11	Bois	Peinture	- de 1 m	0,44	
116	B	Bloc fenêtre intérieur n°12	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
96	B	Bloc fenêtre intérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,21	
98	B	Bloc fenêtre intérieur n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,19	
100	B	Bloc fenêtre intérieur n°4	Bois	Peinture	- de 1 m	0,66	
102	B	Bloc fenêtre intérieur n°5	Bois	Peinture	- de 1 m	0,18	
104	B	Bloc fenêtre intérieur n°6	Bois	Peinture	- de 1 m	0,39	
106	B	Bloc fenêtre intérieur n°7	Bois	Peinture	- de 1 m	0,32	
108	B	Bloc fenêtre intérieur n°8	Bois	Peinture	- de 1 m	0,4	

Plomb

110	B	Bloc fenêtre intérieur n°9	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
117	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Métal		- de 1 m	0,33	
90	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,4	
118	C	Bloc-porte (intérieur) n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,32	
91	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,3	
	Plafond	Plafond	Faux plafond				Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage			Absence de revêtement

Nombre total d'unités de repérage	32
Commentaire sur le local	Néant

Sanitaires (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Observations
123	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,51	
119	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,24	
120	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,49	
124	C	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,32	
121	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,19	
125	D	Bloc-porte (intérieur) n°3	Bois	Peinture	- de 1 m	0,63	
122	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,17	
	Plafond	Plafond	Faux plafond				Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage			Absence de revêtement

Nombre total d'unités de repérage	9
Commentaire sur le local	Néant

Local technique (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Observations
130	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	- de 1 m	0,3	
126	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,62	
127	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,17	
128	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,41	
129	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,52	
	Plafond	Plafond	Faux plafond				Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage			Absence de revêtement

Nombre total d'unités de repérage	7
Commentaire sur le local	Néant

Bar/Cafétéria (RDC)

Plomb

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Observations
136	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	- de 1 m	0,55	
131	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,19	
132	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,46	
133	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,16	
134	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,17	
135	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,35	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage			Absence de revêtement

Nombre total d'unités de repérage	7
Commentaire sur le local	Néant

Bureau (RDC)							
N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Observations
137	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,59	
138	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,17	
147	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,29	
139	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,14	
140	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,43	
144	D	Bloc fenêtre extérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,44	
145	D	Bloc fenêtre extérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,36	
143	D	Bloc fenêtre intérieur n°1	Bois	Peinture	- de 1 m	0,17	
146	D	Bloc fenêtre intérieur n°2	Bois	Peinture	- de 1 m	0,2	
141	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,44	
142	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	- de 1 m	0,44	
	Toutes zones	Plinthes	Béton	Carrelage			Absence de revêtement

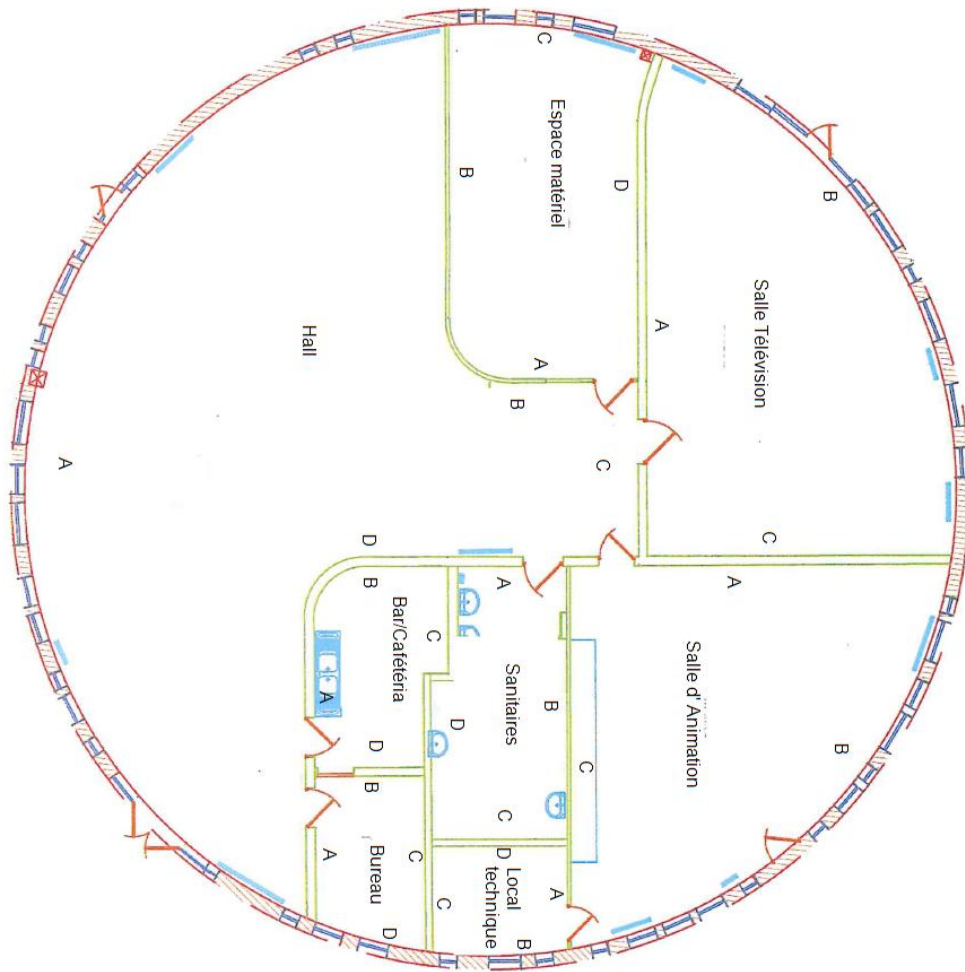
Nombre total d'unités de repérage	12
Commentaire sur le local	Néant

LEGENDE			
Localisation de la mesure	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite

Plomb

ANNEXE : Plans et/ou Croquis

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble : 2 route de Narbonne 31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
N° dossier :	NH28D25A			
N° planche :	1/1	Version : 0	Type : Croquis	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau : RDC



Plomb

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° NH28D25A

Attestation sur l'honneur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent DELAYRE
Gérant



Attestation d'assurance

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☐ 05 56 92 71 77
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr



SASU SUD IMMO DIAG

37 Chemin des Fournaulis
31170 TOURNEFEUILLE

Votre contrat

Bordeaux, le 30 Décembre 2024

Responsabilité Civile Prestataire

Diagnostic immobilier et expert

Vos références

Contrat 10774280704

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SASU SUD IMMO DIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10774280704 ayant pris effet le 01/01/2023 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

☐

ANNEXE- ACTIVITES C

☐

- ☐ Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- ☐ Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- ☐ L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- ☐ Le dossier Technique Amiante (DTA),
- ☐ Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- ☐ Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- ☐ Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- ☐ L'état relatif à la présence de Termites,
- ☐ L'état parasitaire (Mérules, Vrilles, Lyctus),
- ☐ Information sur la présence de Mérieux (Loi Alur),

-1-

Vos références
Contrat 10774280704



ANNEXE- ACTIVITES C

- ☐ Le diagnostic Légionelle,
- ☐ L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- ☐ L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- ☐ La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- ☐ Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- ☐ Le diagnostic humidité,
- ☐ La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- ☐ Le diagnostic accessibilité handicapé,
- ☐ Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- ☐ Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- ☐ Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,
- ☐ Le mesurage de la surface habitable , et d'habitabilité, et PTZ,
- ☐ L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- ☐ L'état des Risques et Pollution ERP,
- ☐ Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),et sa Mention,
- ☐ L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- ☐ La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- ☐ La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- ☐ Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- ☐ L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- ☐ La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- ☐ Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- ☐ Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- ☐ Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- ☐ Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- ☐ L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- ☐ L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020,et bâtiments existants,
- ☐ L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- ☐ Les Etats des Lieux : Locatif , celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L' Etat de conformité aux normes et critères de décentes du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- ☐ L'Assistance à la réception de logement ,
- ☐ Le Certificat de Luminosité,
- ☐ Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- ☐ L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,

- 2 -

Vos références
Contrat 10774280704



ANNEXE- ACTIVITES C

- ☐ L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
- ☐ Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,
- ☐ L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
- ☐ La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
- ☐ Le diagnostic sécurité piscine,
- ☐ Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
- ☐ La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
- ☐ Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
- ☐ Le contrôle visuel après travaux plomb,
- ☐ Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
- ☐ Le diagnostic ascenseur,
- ☐ Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
- ☐ Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
- ☐ Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
- ☐ L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
- ☐ Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
- ☐ L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
- ☐ La Recherche des Métaux Lourds,
- ☐ Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
- ☐ Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillessement et la Dépendance,
- ☐ L'Audit Energétique Mention, ☐
- ☐ Le diagnostic Radon,
- ☐ Le diagnostic Géothermie G,
- ☐ Le Diagnostic Acoustique
- ☐ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
- ☐ Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,
- ☐ Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
- ☐ L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
- ☐ Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement,
- ☐ Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
- ☐ Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B , en ERP, en IGH, et tout autre site,
- ☐ Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
- ☐ Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
- ☐ Le diagnostic de la pollution des sols,
- ☐ Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
- ☐ Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
- ☐ Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,

- 3 -

Vos références
Contrat 10774280704



ANNEXE- ACTIVITES C

- ☐
- ☐
- ☐ Contrôle des installation et équipement incendie,
- ☐ Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- ☐ Le Diagnostic Technique Global (DTG),
- ☐ Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUE) pour le compte des syndics et gestionnaires d'immeuble,
- ☐ La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- ☐ Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- ☐ L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- ☐ Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- ☐ Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- ☐ Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- ☐ Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- ☐ L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- ☐ Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- ☐ Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

☐

☐

☐

☐

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

☐

☐

- 4 -

Vos références
Contrat 10774280704



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
<u>Dont :</u>		
☐ Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
☐ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
☐ Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
☐ Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
<u>Autres garanties :</u>		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale		
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE

Directeur Général Délégué



- 5 -

Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°892

Monsieur HUREAUX Nicolas

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 29/03/2022 : - Date d'expiration : 28/03/2029
Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 29/03/2022 : - Date d'expiration : 28/03/2029
DPE individuel Selon arrêté du 20 juillet 2023	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 28/03/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 29/03/2022 : - Date d'expiration : 28/03/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 29/03/2022 : - Date d'expiration : 28/03/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 29/03/2022 : - Date d'expiration : 28/03/2029
Termites métropole Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 29/03/2022 : - Date d'expiration : 28/03/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 01/07/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022

